



## Convention de Partenariat

**Entre,**  
**L'institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanité**, ci-après dénommé « **ISEAHK** », représenté par sa Directrice **Mme Samira OUELHAZI** d'une part.

**Et,**  
**Le Centre d'Affaires du Kef**, ci-après dénommé « **CAK** », représenté par sa Présidente du Conseil d'Orientation **Mme. Leila BEN KADHI MSADAA**, d'autre part.

### Préambule:

**L'institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanité**, qui a pour mission, à travers son Centre de Carrières et de Certification des Compétences « **4C-ISEAHK** », de préparer et d'accompagner ses usagers, étudiants et diplômés, en vue de faciliter leur insertion sur le marché de travail.

**Le Centre d'Affaires du Kef**, dont la mission principale est l'accompagnement des jeunes entrepreneurs, est un organisme d'appui à la création des entreprises qui fournit aux promoteurs, investisseurs et ceux qui souhaitent lancer leurs propres projet l'encadrement, l'accompagnement et le soutien nécessaires dans les divers stades de réalisations de leurs projets et les solutions les plus adéquates selon les cas.

La présente convention consistera à la conclusion d'objectifs communs et à la mise en œuvre des moyens fournis par l' « **ISEAHK** » d'une part, et le « **CAK** », d'autre part.

Le concours des deux organismes s'établit dans le cadre d'un appui concerté, en vue de renforcer les résultats de réussite entrepreneuriale et d'optimiser les procédés de travail des métiers de l'accompagnement au profit des étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur.

### Objet de la convention:

Les deux parties expriment la volonté commune de :

- Coopérer dans le cadre de leurs compétences respectives et particulièrement dans les actions visant la promotion de l'entrepreneuriat et l'encouragement de la création d'entreprises par la diffusion de la culture entrepreneuriale et l'appui aux jeunes étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur.
- Promouvoir des actions favorisant la synergie et la mise en réseau des structures d'appui à la création d'entreprises et l'université en vue de favoriser la création d'emplois au Kef et leur pérennisation.

Etant rappelé ces objectifs, il a été convenu ce qui suit :

**Article I:**

L'ISEAHK

1. S'engage dans un cadre de collaboration et partenariat pour appuyer l'entrepreneuriat et la création d'entreprise à travers des actions de formation et d'accompagnement mutuellement organisées.
2. Met au point des programmes d'actions et de coopération concernant l'accompagnement des étudiants de « **L'ISEAHK** » dans l'élaboration de leurs plans d'affaires.
3. Motiver et sensibiliser les étudiants et les diplômés de « **L'ISEAHK** » afin de participer activement aux actions programmés par les deux parties.

**Article II:**

Compte tenu de son expérience en tant que Centre d'Affaires à travers sa structure, ses activités d'étude de projets, ses partenaires et son réseau avéré d'intervenants en matière d'entrepreneuriat, le « **CAK** » propose de mettre à la disposition de l' « **ISEAHK** » des moyens Humains et techniques en vue de la réalisation commune d'actions ayant trait à l'entrepreneuriat et à l'accompagnement des jeunes étudiants, Start up et diplômés dans la région du Kef. Il fait bénéficier l'« **ISEAHK** » de son réseau de contacts et contribue à la promotion de ses activités lors de manifestations régionales, nationales et internationales.

**Article III :**

L'« **ISEAHK** » et le **CAK** ont convenu de s'engager dans un cadre de partenariat pour appuyer la création d'entreprises dans la région du Kef. Cette convention a pour objet de sensibiliser, de former et d'accompagner les jeunes porteurs de projets qui sont sélectionnés par « **ISEAHK** » et **CAK** et de les soutenir tout au long du processus de création de leurs entreprises.

• **Article IV :**

Les deux parties s'engagent à :

1. Mettre un plan d'action commun de sensibilisation, de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat au profit des diplômés de l'enseignement supérieur.
2. Identifier des filiales économiques porteuses qui favorisent la création des Start up en tenant compte des aptitudes des ressortissants de « **L'ISEAHK** ».
2. Assurer l'orientation et l'accompagnement et faciliter les démarches entrepreneuriales pour les porteurs de projets, notamment ceux diplômés de « **ISEAHK** ».
3. Collaborer ensemble afin d'assurer l'accompagnement des candidats pour concrétiser leurs projets et faciliter les démarches administratives.

#### **Article V:**

Dans l'esprit de rendre cette convention immédiatement opérationnelle et efficace, les deux parties s'engagent à:

1. Echanger toutes documentations et informations nécessaires pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des porteurs de projets.
2. Diffuser les informations sur les initiatives, les événements et sur d'autres activités qui peuvent intéresser l'une des parties sur leurs sites respectifs.
3. Mettre au point des programmes de travail sur les actions de coopération à entreprendre et les procédures à établir de commun accord.

#### **Article VI:**

Cet accord prend effet à compter de la date de sa signature, il est établi pour une durée d'une année et sera prorogé annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant la date d'échéance.

Fait au Kef le **18 Avril 2018**

**Pour L'institut Supérieur des Etudes  
Appliquées en Humanité du Kef**

Le Directeur de l'Institut Supérieur  
des Etudes Appliquées  
En Humanité du Kef  
**ouelhazi Samira**

**Pour le Centre d'Affaires du Kef**

Centre d'Affaires du Kef  
Tél: 78.224.153  
Fax: 78.224.16  
Av. Mohamed El Bachir  
**[Signature]**